



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2004
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-quatrième session

7 juin-2 juillet 2004

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-quatrième session

Rapporteur : M. Hitoshi **Kozaki** (Japon)

Projet de rapport

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

Deuxième volet : Plan-programme biennal

[Point 3 b)]

Programme 23

Information

1. À sa 18^e séance, tenue le 21 juin 2004, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 23 (Information) du projet de plan-programme biennal [A/59/6 (Prog. 23)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme 23 et répondu aux questions soulevées durant l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

3. Le Comité a accueilli avec satisfaction la présentation du descriptif du programme 23 et remercié le Département de l'information des efforts qu'il avait consentis. Conscient de l'importance du rôle joué par les centres d'information des Nations Unies, il a encouragé le Département à continuer, par leur intermédiaire, à combler le fossé qui pouvait exister en matière de télécommunications dans leurs régions respectives. Il a jugé préoccupant le recours de plus en plus fréquent à des



textes sur support électronique, qui risquait de rendre obsolète les textes imprimés. Le Comité a par ailleurs encouragé le Département à poursuivre ses émissions radiodiffusées dans lesquelles il voyait le moyen d'atteindre le public le plus large possible, en particulier dans le monde en développement.

4. Certains membres du Comité ont jugé qu'il y avait lieu d'apporter de nouvelles améliorations en particulier aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès, sur la base du plan à moyen terme pour la période allant de 2002 à 2005. Il fallait également progresser sur la voie de la parité de toutes les langues officielles afin de parvenir au multilinguisme aussi bien en ce qui concernait le site Web que la documentation de l'ONU.

5. Des précisions ont été demandées sur le sens des expressions « Consortium pour les acquisitions d'informations électroniques du système des Nations Unies » et « principaux organismes de radiodiffusion et de télévision ». Le Comité a pris acte des efforts consentis par le Département et des progrès qu'il avait accomplis dans le domaine des médias modernes. Il s'est déclaré préoccupé toutefois par la fracture numérique entre monde industrialisé et monde en développement, et que l'on observe en particulier en Afrique et dans de nombreux pays d'Amérique latine où l'utilisation de l'Internet n'est pas aussi répandue et où il est extrêmement important de réduire cette fracture.

6. Les amendements suivants ont été proposés au programme 23 (Information) du projet de plan biennal pour la période 2006-2007 :

Orientation générale

Paragraphe 23.1

Ajouter ce qui suit à la fin de la première phrase, après les mots « le plus large impact possible auprès du public » : « , en particulier en faisant en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et en veillant à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres »

Nouveau paragraphe 23.3

Après l'actuel paragraphe 23.2, ajouter le texte suivant en tant que paragraphe 23.3 et renuméroter en conséquence tous les paragraphes qui suivent : Comme indiqué à l'avant-dernier paragraphe du dispositif de la résolution 58/101 B de l'Assemblée générale, il convient de veiller en particulier à ce que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information, en veillant à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres. Le Département doit en outre continuer de s'efforcer

d'éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles dans les produits d'information de l'Organisation.

Dans la deuxième phrase, ajouter « , antennes, centres régionaux » après les mots « centres » et avant les mots « et services ».

Dans la dernière phrase, remplacer « l'Assemblée et son organe subsidiaire » par « l'Assemblée, en particulier, les textes portant autorisation du présent plan-programme biennal, ainsi que ceux de son organe subsidiaire ».

Paragraphe 23.2

Dans la troisième phrase, lire « le Département de l'information coopère étroitement avec les départements clients au sein du Secrétariat et autres partenaires organiques du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe de la communication des Nations Unies, afin de mener à bien des programmes d'information efficaces et ciblés dans un cadre de communication commun ».

Ajouter la nouvelle phrase suivante après la troisième phrase : « Il veille à adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation, notamment sur l'examen annuel de l'impact de ses programmes. »

Ajouter la nouvelle phrase suivante à la fin du paragraphe : « La Bibliothèque Dag Hammarskjöld facilite l'accès à l'information des Nations Unies, en étroite collaboration avec d'autres bibliothèques des Nations Unies, notamment grâce au rôle moteur qu'elle joue à la tête du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et aussi grâce à ses propres produits et services ».

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

Supprimer la réalisation escomptée c).

Ajouter les réalisations escomptées suivantes :

c) Collaboration efficace avec les départements clients en vue de mettre au point des stratégies de communication sur des questions prioritaires

d) Climat de communication et de coordination améliorée parmi les partenaires du système des Nations Unies

e) Sensibilisation accrue des publics à certaines questions thématiques clefs grâce à la mise en œuvre de stratégies de communication idoines

f) Poursuite de la régionalisation des centres d'information des Nations Unies

Supprimer les indicateurs de succès c) i) et ii).

Ajouter les indicateurs de succès suivants :

c) Augmentation du pourcentage de départements clients se déclarant satisfaits de la collaboration avec le Département

d) Augmentation du nombre d'activités menées en commun ou coordonnées avec des organismes membres du Groupe de la communication des Nations Unies

e) Augmentation du pourcentage de publics indiquant une sensibilisation accrue

f) Augmentation du nombre de régions ayant entamé le processus de régionalisation

Paragraphe 23.6

Ajouter les mots « , antennes, centres régionaux » après le mot « centres » et avant « et services ».

Paragraphe 23.7

À la fin de la première phrase, ajouter « , antennes, centres régionaux et services avant “d’information” ».

Paragraphe 23.8

Dans la première phrase, ajouter « dans la mesure du possible, » après « langues locales » et « , centres régionaux » après « centres » et avant « et services d’information ».

À la fin du paragraphe, ajouter les mots « et par les centres d’information régionaux ».

Paragraphe 23.9

Remplacer « composante information des missions de paix des Nations Unies » par « composante information des opérations de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies ».

Sous-programme 2

Services d’information

Dans la section consacrée à l’objectif de l’Organisation, ajouter « , le grand public » après les mots « organes d’information ».

Ajouter la réalisation escomptée suivante :

c) Satisfaction quant à la mise à disposition des médias, des délégations, autres publics et relais d’information, en temps voulu, d’informations et/ou de services fiables, objectifs et équilibrés.

Ajouter l’indicateur de succès suivant et remunéroter a) iii) l’indicateur de succès a) ii) :

a) ii) **Augmentation du nombre d'émissions de radio distribuées directement aux stations de radiodiffusion, par langue et par région**

Ajouter l'indicateur de succès suivant :

c) **Augmentation du pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits de la mise à disposition en temps voulu d'informations et/ou de services fiables, objectifs et équilibrés**

Paragraphe 23.10

Ajouter « , antennes d'information et centres d'information régionaux » après « centres d'information » et avant « des Nations Unies ».

**Sous-programme 3
Services de bibliothèque**

Dans la section consacrée à l'objectif de l'Organisation, ajouter « du grand public, » après « du Secrétariat, » et avant « des chercheurs ».

Ajouter « Augmentation du » au début de l'indicateur de succès a) ii).

Ajouter « Augmentation du » au début de l'indicateur de succès b).

Ajouter le mot « à bien » dans l'indicateur de succès b) entre les mots « menés » et « par ».

Paragraphe 23.14

À la fin du paragraphe, ajouter les mots « grâce au rôle moteur que joue la Bibliothèque à la tête du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies ».

Paragraphe 23.15

Dans la première phrase du paragraphe, ajouter « répondant à la demande de documents des Nations Unies sur papier et » avant « sans pour autant négliger les » et supprimer « les collections imprimées de documents » après les mots « négliger les ».

Paragraphe 23.18

Dans la première phrase du paragraphe, remplacer le mot « entreprendre » par le mot « coordonner »; ajouter « menés » entre « projets » et « en collaboration ».

**Sous-programme 4
Services de diffusion**

Ajouter « , par langue officielle » après « consultées » à la fin de l'indicateur de succès b) iii).

Paragraphe 23.21

Dans la dernière phrase du paragraphe, remplacer « les publics visés » par « le grand public et les relais d'information ».

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de transmettre le programme 23 (Information) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 à la Quatrième Commission (Politiques spéciales et décolonisation) pour examen et suite à donner et pour communication ultérieure à la Cinquième Commission aux fins de l'examen du cadre stratégique global pour la période 2006-2007, au titre du point intitulé « Planification des programmes ».
